



NE PAS PUBLIER, TRANSMETTRE OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, CANADA, AUSTRALIE ET JAPON

Douai, le 7/12/2015

## DBT lance son introduction en Bourse sur le marché Alternext à Paris

- AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT INITIAL DE 8,7 M€<sup>1</sup>
- FOURCHETTE INDICATIVE DE PRIX : ENTRE 6,46 € ET 8,74 € PAR ACTION
- PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 7 DÉCEMBRE AU 17 DÉCEMBRE 2015 INCLUS<sup>2</sup>
- ÉLIGIBLE PEA, PEA-PME ET RÉDUCTION ISF-PME<sup>3</sup>

DBT, leader européen des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques<sup>4</sup>, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 4 décembre 2015 le visa n°15-615 sur le prospectus relatif à l'introduction en Bourse des actions DBT composé d'un document de base enregistré sous le numéro I.15-083 en date du 27 novembre 2015 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

### LE LEADER EUROPÉEN DES BORNES DE RECHARGE RAPIDE SUR UN MARCHÉ À LA CROISSANCE EXPONENTIELLE

Créé en 1990 par Hervé Borgoltz, le groupe DBT est un acteur reconnu des équipements électriques professionnels (bornes de contrôle d'accès, de distribution d'énergie, transformateurs de courant) et s'est imposé comme le leader européen de la borne de recharge rapide. Le Groupe commercialise une gamme complète de bornes de recharge adaptées à tous les usages, de la recharge normale (3h à 8h) destinée au résidentiel à la recharge semi-rapide (1h à 3h) et rapide (20 à 30 min) pour les bureaux, commerces et axes routiers.

En janvier 2013, DBT a inauguré la première borne de recharge rapide compatible avec la quasi intégralité du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables présents sur le marché. Au 30 juin 2015, le groupe dispose d'un parc installé de plus de 16 500 bornes de recharge, dont 1 553 rapides installées dans 33 pays<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 7,60 €

<sup>2</sup> Clôture des souscriptions dans le cadre du placement global le 18 décembre à 12h

<sup>3</sup> Dans la limite d'un plafond de souscriptions de 2,5 M€

<sup>4</sup> Toutes les données relatives au marché et à la position de DBT sont issues de l'étude Navigant Research Electric Vehicle Charging Services – Published Q1 2015

<sup>5</sup> Toutes les données relatives à DBT sont au 30 juin 2015



Sur un marché mondial de la borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables attendu en croissance annuelle de l'ordre de 25% jusqu'en 2023, DBT dispose de nombreux atouts lui procurant un positionnement idéal :

- Une offre complète et évolutive ;
- Une position de leader européen sur le segment de la charge rapide ;
- Un déploiement déjà international ;
- Un outil industriel récemment agrandi, calibré pour la croissance ;
- Une force de vente indirecte déjà en place pour accompagner le déploiement commercial ;
- Une démarche qualité forte pour assurer disponibilité et compatibilité optimale des équipements ;
- Une expertise R&D reconnue.

## UNE LEVÉE DE FONDS POUR ACCÉLÉRER LA CROISSANCE

Entre juin 2012 et juin 2015, le chiffre d'affaires du Groupe a plus que doublé, uniquement par croissance organique, pour atteindre 17,2 M€ dont 63% à l'international.

Il est rappelé que le Groupe est entré dans une phase de transition qui se traduit par une prise d'indépendance importante à l'égard du partenaire Nissan, et d'autre part, par la poursuite de discussions, toujours en cours à la date de visa sur le présent prospectus, sur l'utilisation de la technologie dans le cadre du modèle cible d'industrialisation (production indépendante de bornes de charge rapide à l'horizon 2016/2017).

Grâce à la levée de fonds réalisée dans le cadre de l'introduction en Bourse sur le marché Alternext à Paris, d'un montant d'environ 8,7 M€<sup>6</sup>, DBT a pour objectif de conforter sa position de leader en Europe des bornes de recharge rapide et de profiter de la forte croissance du marché. Les fonds levés seront affectés pour environ :

- 40% à la poursuite de l'industrialisation de la borne complète et des efforts soutenus en matière de R&D, en particulier pour la nouvelle génération de bornes ;
- 40% au renforcement des équipes commerciales et de gestion des réseaux de distribution et de maintenance ;
- 20% au financement du besoin en fonds de roulement lié à la forte croissance attendue et notamment les stocks de composants indispensables pour répondre aux commandes dans les meilleurs délais.

Compte tenu des perspectives de croissance du marché des véhicules électriques et des programmes de déploiement d'infrastructures de charge annoncés pour accompagner cette croissance, le Groupe affiche un objectif de 10 000 bornes rapides installées à horizon 2020.

## UNE OPÉRATION SOUTENUE PAR LES ACTIONNAIRES INSTITUTIONNELS HISTORIQUES

Les actionnaires institutionnels historiques, Turenne Capital et Nord Capital, se sont engagés à souscrire à hauteur de 2,5 M€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du

<sup>6</sup> Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 7,60 €



prix de l'offre, soit 7,60 €, représentant 28,74% du montant de l'offre (hors clause d'extension et option de surallocation). Les engagements de souscription feront l'objet d'ordres prioritaires, servis intégralement et établis sur la base du prix médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, au profit des détenteurs actuels des obligations, ne se traduiront pas par une levée de fonds en trésorerie, mais par un accroissement des capitaux propres et par une réduction du niveau de la dette financière de la société DBT de 2,5 M€.

## UNE OFFRE ÉLIGIBLE AU PEA, AU PEA-PME ET À LA RÉDUCTION ISF-PME

DBT annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions DBT peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

L'introduction en Bourse de DBT satisfait également aux conditions d'éligibilité à la réduction d'impôt sur la fortune (ISF) du dispositif fiscal de la loi dite TEPA s'agissant de souscriptions au capital d'une PME. Les souscripteurs personnes physiques pourront, le cas échéant, faire la demande de l'attestation fiscale auprès de la société, qui la leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal applicable. Ces attestations seront valables dans le cadre de la déclaration ISF 2016. Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. Dès lors que le plafond applicable de 2,5 M€ sera atteint, la société ne délivrera plus d'attestation fiscale.

La société rappelle que la réduction ISF est également soumise au respect de certaines conditions par le souscripteur, si bien qu'il appartient à chaque souscripteur de vérifier que les critères d'éligibilité à ce dispositif fiscal s'appliquent à sa situation personnelle. Par ailleurs, les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction ISF ne peuvent pas figurer dans un PEA ou un PEA-PME.

TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES À L'OFFRE SUR [WWW.DBT-BOURSE.COM](http://WWW.DBT-BOURSE.COM)

## À PROPOS DE DBT

Créé en 1990, DBT est un acteur reconnu des équipements électriques professionnels (bornes de contrôle d'accès, de distribution d'énergie, transformateurs de courant) et s'est imposé comme le leader européen des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète de bornes de recharge parmi la plus performante et la plus large du marché, adaptée à tous les types d'usage, de la recharge normale (3h à 8h) et semi-rapide (1h à 3h) à la recharge rapide (20 à 30 min). DBT dispose d'un parc installé de plus de 16 500 bornes de recharge dont 1 553 rapides et compte plus de 450 clients actifs tels Auchan, Autogrill, BP, EDF, Eurotunnel, Ikea, Kiwi, McDonald's, Nissan, Sodetrel, les villes de Bordeaux, Paris, Neuilly-sur-Seine, etc.

Qualifié « entreprise innovante » par Bpifrance, DBT a généré un chiffre d'affaires de 17,2 M€ en 2014/15. Basé à Douai, le Groupe compte 62 salariés.

Plus d'informations sur [www.dbt-bourse.com](http://www.dbt-bourse.com)



ALLEGRA FINANCE	INVEST SECURITIES	PORTZAMPARC Société de Bourse	ACTUS finance & communication
Listing Sponsor	Chef de File associé et Teneur de Livre associé	Chef de File associé et Teneur de Livre associé	Communication financière

## MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé le 4 décembre 2015 sous le n°15-615 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du document de base enregistré le 27 novembre 2015 sous le n°I.15-083 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande sur les sites Internet de la société ([www.dbt-bourse.com](http://www.dbt-bourse.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base enregistré le 27 novembre 2015 sous le n°I.15-083, notamment les risques industriels, le Groupe développant un programme pour maîtriser sa dépendance vis-à-vis d'un fournisseur critique, les risques commerciaux et le risque de liquidité dont le projet d'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse constitue la mesure essentielle pour assurer les besoins de financement, et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 4 décembre 2015 sous le n°15-615.

## MODALITÉS DE L'OPÉRATION

### ● Capital social avant l'opération

Société anonyme au capital social de 269 595 € divisé en 2 695 650 actions

### ● Codes de l'action

- Libellé : DBT
- Code ISIN : FR0013066750
- Code mnémorique : ALDBT

### ● Fourchette indicative de prix

Entre 6,46 € et 8,74 € par action

### ● Nombre d'actions offertes

1 144 737 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire et par compensation de créances, pouvant être porté à un maximum de 1 316 447 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et un maximum de 1 513 914 actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.



### ○ Montant brut de l'opération

Environ 8,7 M€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 7,60 €, pouvant être porté à environ 10,0 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et à environ 11,5 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

### ○ Structure de l'offre

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, en France et hors de France (excepté, notamment, aux États-Unis d'Amérique).

### ○ Engagements de souscription

Le montant total des engagements de souscription reçus de Nord Capital et Turenne Capital sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 7,60 €, est de 2,5 M€ représentant 28,74% du montant de l'offre (hors clause d'extension et option de surallocation).

Les engagements de souscription feront l'objet d'ordres prioritaires, servis intégralement et établis sur la base du prix médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, au profit des détenteurs actuels des obligations, ne se traduiront pas par une levée de fonds en trésorerie, mais par un accroissement des capitaux propres et par une réduction du niveau de la dette financière de la société DBT de 2,5 M€.

### ○ Engagements d'abstention et de conservation des titres

- Engagement d'abstention de la société : 180 jours ;
- Engagement de conservation des principaux actionnaires pris à l'égard des Chefs de file et Teneurs de Livre associés : 360 jours pour tous les actionnaires présents au capital de la société.

### ○ Calendrier indicatif de l'opération

<b>4 décembre 2015</b>	Visa de l'AMF sur le prospectus
<b>7 décembre 2015</b>	Annonce des modalités de l'opération Ouverture de la période de souscription de l'offre au public et du placement global
<b>17 décembre 2015</b>	Clôture de la période de souscription de l'offre au public
<b>18 décembre 2015</b>	Clôture de la période de souscription du placement global Fixation du prix et allocation des actions
<b>22 décembre 2015</b>	Émission des actions Règlement-livraison
<b>23 décembre 2015</b>	Début des négociations sur Alternext
<b>22 janvier 2016</b>	Date limite d'exercice de l'option de surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle



### ● Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 17 décembre 2015 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du placement global devront être reçus exclusivement par les Chefs de File et Teneurs de Livre associés au plus tard le 18 décembre 2015 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Les souscripteurs ont la possibilité de révoquer leurs ordres sur Internet à tout moment jusqu'à la clôture de l'offre.

## AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de DBT (les « Actions ») dans un quelconque pays. Aucune offre d'Actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par DBT d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et DBT n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.